



Awala-Yalimapo

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°23-14

Votant le budget primitif 2014 (BP 2014)

Séance du 16/04/14 (Quorum atteint)
Date de la convocation : 09/04/14

L'an deux mil quatorze, le mercredi seize avril à quinze heures, le Conseil municipal dûment convoqué par le maire s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence du Monsieur Jean-Paul FERREIRA, maire

Membres en exercice : 15
Membres présents : 13 votants : 15
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
(cf. liste des présents)

PRESENTS : Jean-Paul FERREIRA, Maire - Félix TIOUKA, 1^{er} Adjoint - Eveline PERIGNY-BAUMANN, 2^{ème} Adjoint - Myriam PIERRE, 3^{ème} Adjoint - Hervé ROBINEAU, 4^{ème} Adjoint - Les conseillers : Christian BLAISE - Liliane APPOLINAIRE - Carmélita JEAN-JACQUES - Muriel SABAYO - Bruno APPOLINAIRE - Julie PARAENSE - Jocelyn Roger THERESE - Daniel FRANCOIS.

ABSENTS : Alexis TIOUKA (Proc. à Félix Tiouka) - Josette AUGUSTE (Proc. à Jocelyn THERESE)

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Eveline PERIGNY est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire expose : Que les comptes sont tenus par nature et non par fonction. Cela signifie que les dépenses et les recettes sont classées selon la nature de l'objet et non en fonction de sa destination. On peut savoir, par exemple, combien la commune dépense en « énergie-électricité » au compte 60612, mais on ne sait pas quelles ont été les dépenses et recettes propres à l'école, qui a aussi coûté en électricité, comme la mairie, le service technique ...

Les dépenses de fonctionnement : Elles s'élèvent à 1 592 593,21 € dont le report du déficit antérieur soit 170 783,21 €.

Les recettes de fonctionnement : Elles proviennent essentiellement de 2 sources : Les impôts et taxes (664 799 €), des dotations diverses (698 254 €). La stabilité globale des impôts locaux est à noter encore cette année. Cependant, la base d'imposition effective évoluera différemment selon la nature des taxes.

Les dépenses d'investissement : Prévu pour 781 722,12 € dont notamment du report du solde d'exécution d'investissement pour 525 564,12 €, 123 302 € d'immobilisation corporelles (hors opérations) et de 82 856 € d'immobilisation en cours (hors opérations).

Comme il s'agit d'un exercice de transition, il n'y a pas à cette période de nouvelles opérations d'équipement budgétisées.

Les recettes d'investissement : Pour financer ces dépenses, on compte essentiellement sur la participation des financeurs sollicités et les recettes attendues des opérations en cours pas encore versées.

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.

Le Conseil municipal,

Sur proposition du Maire et après examen détaillé du document,

Après avoir délibéré ;

Vote le BP 2014 tel que proposé, à l'unanimité des membres présents, soit 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

P/O LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO, absent

Le 1^{er} Adjoint au Maire

Félix TIOUKA

